

Certifié exécutoire :



Envoyé en préfecture le 22/01/2020

Reçu en préfecture le 22/01/2020

Affiché le 24 JAN 2020

R ID : 084-200040681-20200120-DP_2020_06-DE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2020-06 : Signature d'un bail commercial avec l'entreprise SAS FOURNIER _ location d'un local d'activités de 3 386.40 m² _ site Germain AUBERT

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment *de décider de la conclusion et la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,*

Vu les besoins exprimés par le preneur, entreprise SAS FOURNIER, enregistrée au RCS sous le n°415 161 512 00033, SIRET n° 415 161 512 00033, ayant son siège social, 61 Route de Nyons, à VALREAS (84600), représentée par son Président/Directeur en exercice, Monsieur Michel FOURNIER,

Vu le local vacant d'une surface de totale de plateau de 3 386.40 m² au sein du bâtiment, sis Espace Germain AUBERT, 14G route de Grillon à Valréas (84600), propriété de la Communauté de Communes,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER un bail commercial avec l'entreprise SAS FOURNIER, représentée par son gérant Monsieur Michel FOURNIER, pour un local d'activités d'une surface de 3 386.40 m² au sein du bâtiment, sis Espace Germain AUBERT, 17A rue de Tourville à Valréas (84600), propriété de la Communauté de Communes,

Article 2 : DE PRECISER que les principales caractéristiques de ce bail sont les suivantes :

- Nature des locaux : espace à usage de local de fabrication, de conditionnement, de stockage et d'expédition, entrée et sortie de marchandises, d'une surface de 3 386.40 m²,
- Durée : Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de neuf années entières et consécutives, à compter du 01/02/2020 pour se terminer au 31/01/2029,
- Le loyer hors charges (eau et électricité : abonnements et consommations indépendants) du présent bail est fixé à 1€/m²/mois ; à la date de signature du présent bail, sur 3 386.40 m², le loyer est de 3 386.40€/mois, soit 40 636.80€/an.
- Les locaux loués auront des compteurs indépendants pour l'électricité et l'eau.
- Le loyer sera révisable en fonction des variations de l'indice des loyers commerciaux (I.L.C.) publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).
- Pour garantir l'exécution des obligations incombant au Preneur, celui-ci versera au Bailleur, au jour de l'entrée en jouissance sur les lieux dès le 01/02/2020, une somme d'un montant de trois mille trois cent quatre-vingt-six euros et 40 centimes, (3 386,40 euros) correspondant à un terme de loyer.

Article 3 : DE SE CONFORMER aux termes de du Bail commercial consenti entre les deux parties,

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 22/01/2020
Reçu en préfecture le 22/01/2020
Affiché le 24 JAN. 2020
ID : 084-200040681-20200120-DP_2020_06-DE

Article 4 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 5 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 20 janvier 2020

Le Président,

Patrick ADRIEN

